

2000



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 2 mai 2000
[tpvs2000\tpvs18f_2000]

T-PVS (2000) 18

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

Réunion du Bureau

Strasbourg, le 27 avril 2000

RAPPORT DE LA RÉUNION

*Note du Secrétariat
préparée par
la Direction du Développement Durable*

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Président du Comité permanent de la Convention de Berne, M. Gerard C. Boere (Pays-Bas), souhaite la bienvenue aux autres membres du Bureau, M. Patrick van Klaveren (Monaco) et M^{me} Ilona Jepsen (Lettonie), ainsi qu'aux représentants du Secrétariat, notamment à M. Klaus Schumann, directeur général de la DG-IV (voir l'annexe 1).

L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe 2 du présent document.

2. Informations sur les changements structurels et budgétaires au sein du Secrétariat

M. Schumann informe les membres du Bureau des changements structurels et budgétaires concernant le Secrétariat qui ont été proposés par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour l'année 2001.

A la suite des recommandations formulées par le Comité des Sages, il a été décidé d'analyser le rôle du Conseil de l'Europe dans le contexte mondial et sa place par rapport à l'Union européenne et à l'OSCE. Cette analyse a conduit à la hiérarchisation des activités de l'Organisation. La priorité a été donnée à plusieurs activités nouvelles, telles que la création du poste de commissaire aux droits de l'homme, l'implantation de bureaux au Kosovo et à Sarajevo et le renforcement des fonctions de suivi de l'Organisation, et à la poursuite d'activités en faveur de la démocratie et des droits de l'homme.

Compte tenu de la croissance zéro du budget pour 2001, cette situation entraînera inévitablement des réductions de budget et de personnel dans certains domaines d'activités. Pour le secteur de l'environnement, une réduction de 40% est prévue en 2001.

Toutefois, il ne faut pas voir uniquement le mauvais côté de cette réduction. En effet, elle contribuera à hiérarchiser les activités dans le secteur de l'environnement en général et de la Convention de Berne en particulier. Il conviendrait de mettre en valeur le rôle d'instrument paneuropéen de la Convention de Berne, qui sert de mécanisme de contrôle des normes environnementales pour les questions relatives à la vie sauvage. Dans le cadre du Conseil de l'Europe, ce mécanisme doit gagner en importance politique.

Les membres du Bureau estiment que dans ce contexte, la réunion du groupe restreint sur le développement stratégique de la Convention de Berne est particulièrement utile pour revoir les objectifs stratégiques de la Convention de Berne en général et pour rationaliser son mécanisme en tenant compte des réductions de budget et de personnel.

3. Evolution du programme d'activités 2000 et décisions

(Doc. T-PVS (2000) 15)

Le Secrétariat donne des informations sur l'évolution du programme d'activités 2000 et les décisions prises.

Il informe les membres du Bureau que le rapport du Comité permanent a été distribué aux Parties contractantes et aux Etats observateurs et soumis pour adoption au Comité des Ministres. A sa 705^e réunion, qui s'est tenue le 30 mars 2000, le Comité des Ministres a adopté la version abrégée du rapport.

3.1. Développement de la Convention

- Parties contractantes à la Convention de Berne

Le 28 mars 2000, le ministre des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan a signé la Convention de Berne. Le 1^{er} juillet 2000, l'Azerbaïdjan deviendra donc la 42^e Partie contractante à la Convention.

- Mémorandum de coopération avec le secrétariat de la CDB

Lors de sa 705^e réunion, qui s'est tenue le 30 mars 2000, le Comité des Ministres a autorisé le Secrétaire Général à signer le Mémorandum de coopération entre le secrétariat de la Convention de Berne et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

- Mémorandum de coopération avec l'Agence européenne de l'environnement

Le texte du Mémorandum de coopération a été soumis pour avis aux services juridiques du Conseil de l'Europe. La version révisée du texte a été envoyée le 11 février 2000 à l'Agence européenne de l'environnement, pour examen.

3.2. Etat d'avancement du programme de travail 2000

a. Réseau Emeraude

- Groupe d'experts sur la création du Réseau Emeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation

Le Groupe d'experts doit se réunir à Strasbourg les 18 et 19 septembre 2000. Il évaluera notamment les progrès réalisés par les pays concernés par l'établissement du Réseau Emeraude et proposera des initiatives visant à favoriser le développement du réseau.

- Projets pilotes – Réseau Emeraude

En l'an 2000, des projets pilotes ont été mis en oeuvre dans le cadre du Réseau Emeraude dans les pays suivants: République tchèque, Estonie, Lettonie et Pologne. En Turquie et en Slovaquie, les projets pilotes ont été lancés à la fin 1999 et sont en cours de réalisation. Il a également été proposé que la Roumanie et la Moldova mettent en chantier des projets cette année. Les résultats de ces projets seront disponibles fin 2000 – début 2001.

- Réunion des responsables des projets pilotes pour le Réseau Emeraude

Cette réunion, organisée par le Conseil de l'Europe et le *Phare Topic Link on Nature Conservation*, s'est tenue les 17 et 18 avril 2000 à Bratislava.

Parmi les participants figuraient des membres des équipes du Réseau Emeraude issues des douze pays suivants: Bulgarie, République tchèque, Estonie, Islande, Lettonie, Moldova, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovaquie et Turquie. Ces pays ont déjà mis en oeuvre des projets Emeraude ou envisagent de le faire bientôt.

Les participants à la réunion ont échangé les expériences acquises au cours de la mise en oeuvre du Réseau Emeraude, recensé les principaux obstacles et les problèmes concrets posés par la réalisation des projets, et essayé de résoudre ces problèmes.

Le compte rendu de la réunion et les conclusions adoptées seront présentés au Comité permanent.

Le Bureau prend acte des progrès du Réseau Emeraude. Par ailleurs, il estime que l'intégration de sites géologiques dans le Réseau Emeraude pourrait éventuellement donner lieu à une extension de la Convention de Berne.

b. Atelier sur les corridors écologiques pour les invertébrés: stratégies de dispersion et de recolonisation dans les paysages agricoles et forestiers actuels

L'atelier sur les corridors écologiques pour les invertébrés doit avoir lieu du 10 au 12 mai à Neuchâtel (Suisse). Il sera suivi de la réunion du Groupe d'experts sur les invertébrés, qui se tiendra le 13 mai 2000.

L'objectif de cette réunion est d'analyser les causes de la disparition des principales espèces d'invertébrés en Europe, et d'étudier les stratégies possibles de dispersion des invertébrés au moyen de réseaux écologiques.

Le compte rendu de l'atelier, éventuellement accompagné de recommandations, sera présenté au Comité permanent.

c. Groupe d'experts sur les grands carnivores d'Europe

La réunion du Groupe d'experts sur les grands carnivores d'Europe est prévue du 22 au 24 juin 2000, à Oslo.

Elle aura pour objectif de passer en revue les problèmes afférents au statut et à la conservation des grands carnivores sur le territoire des Parties contractantes à la Convention et des Etats observateurs, de proposer des mesures appropriées de conservation des grands carnivores, et de suivre l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action nationaux et régionaux concernant ces espèces. Une attention particulière sera accordée à la conservation des grands carnivores de la péninsule scandinave.

d. Séminaire sur la diversité biologique et le droit: réalisations, lacunes et nouvelles tendances

Le séminaire sur la diversité biologique et le droit, en hommage à Cyrille de Klemm, s'est tenu à Paris les 30 et 31 mars 2000. Il a permis d'analyser les questions liées à la législation sur la conservation et l'utilisation de la diversité biologique aux échelons national et international.

Les actes du séminaire sont actuellement élaborés en collaboration avec l'Institut français pour le droit de l'environnement.

3.3. Etudes

Toutes les études inscrites au programme d'activités pour l'an 2000 ont été confiées à des experts, qui pour la plupart soumettront leur rapport à la fin de l'année.

L'étude consacrée à l'impact du développement touristique sur la nidification des tortues marines (que M. Andreas Demetropoulos est en train de mener) sera présentée à la réunion du Comité permanent en tant que point pour information.

3.4. Rapports biennaux

Le Bureau demande au Secrétariat d'envoyer les lettres de rappel aux Parties contractantes qui n'ont pas encore soumis leur rapport.

4. Mise en oeuvre de la Convention: dossiers

4.1. Sites spécifiques

- *Caretta caretta* à Patara (Turquie)

Le Secrétariat informe le Bureau de l'absence de faits nouveaux concernant ce dossier.

- la péninsule d'Akamas (Chypre)

Le Secrétariat informe les membres du Bureau au sujet de ce dossier.

Conformément aux décisions du Comité permanent, le Secrétariat a adressé au Gouvernement chypriote, le 21 janvier 2000, une lettre dans laquelle il demande instamment au gouvernement d'appliquer la Recommandation n° 63 (1997) du Comité permanent. Le Secrétariat rappelle notamment le souhait des délégations de voir accorder le statut de parc national à la péninsule d'Akamas. Il demande aux autorités chypriotes de le tenir informé des mesures prises à cet égard.

Le Secrétariat a reçu à ce sujet une lettre des «Amis du Comité exécutif d'Akamas». Cette lettre souligne la nécessité de retirer immédiatement les autorisations d'aménagement dans la péninsule d'Akamas et de créer un statut de zone protégée pour la région, conformément aux lignes directrices figurant dans l'étude de la Banque mondiale.

Le Secrétariat a également reçu une lettre de la Fondation chypriote pour la sauvegarde de la nature, qui insiste sur l'importance de prendre des mesures et signale que l'UE exerce des pressions sur le Gouvernement chypriote pour qu'il se conforme aux normes communautaires dans le dossier Akamas, en inscrivant cette péninsule sur la liste des zones protégées.

Le Gouvernement chypriote n'a donné aucune réponse officielle à ce jour. Toutefois, la Fondation chypriote pour la sauvegarde de la nature a informé le Secrétariat que le Gouvernement chypriote avait pris une décision qui ne respectait pas la Recommandation n° 63 (1997) du Comité permanent.

Le Bureau demande au Secrétariat de prendre contact avec le Gouvernement chypriote et de lui transmettre la déclaration suivante: «Le Bureau a examiné le cas de la péninsule d'Akamas à sa réunion du 27 avril 2000. Il est préoccupé par l'absence de progrès concernant ce dossier. De plus, il a été informé que le Gouvernement chypriote avait pris, au sujet de la péninsule d'Akamas, une décision qui était contraire à bien des égards à la Recommandation n° 63 (1997) du Comité permanent.».

Le Bureau charge le Secrétariat de demander au Gouvernement chypriote un complément d'information et de présenter un rapport complet à la prochaine réunion du Comité permanent.

- ***Cricetus cricetus* aux Pays-Bas**

Le Président, M. Boere, intervient au nom du ministère de l'Agriculture, de la Conservation de la nature et de la Pêche des Pays-Bas et confirme que le Gouvernement néerlandais examine attentivement ce dossier. De fait, un rapport gouvernemental sur ce dossier sera soumis au Comité permanent.

4.2. Nouveaux dossiers éventuels et autres dossiers d'information – évaluation sur place

- **le lac Vistonis et la lagune de Lafra-Lafrouda (Grèce)**

Conformément à la décision du Comité permanent, le Secrétariat a adressé aux autorités grecques une lettre sur la possibilité d'une visite sur les lieux. Les autorités grecques ont accepté qu'une évaluation sur place soit organisée. Le Secrétariat prendra de nouveau contact avec ces autorités pour fixer la date exacte de la visite. Le Bureau charge le Secrétariat de participer à l'évaluation effectuée par des experts indépendants.

- ***Vipera lebetina schweizeri* (*Macrovipera schweizeri*) à Milo (Grèce)**

Conformément à la décision du Comité permanent, le Secrétariat a adressé aux autorités grecques, le 24 février 2000, une lettre dans laquelle il demande leur accord pour une évaluation sur place, et propose que celle-ci ait lieu en mai 2000. Les autorités grecques ont donné leur accord. La date exacte de la visite sera fixée avec le Secrétariat. Le Bureau charge le Secrétariat de participer à l'évaluation effectuée par des experts indépendants.

- **Nouveaux dossiers éventuels:**

* **Ours brun dans les Pyrénées**

La protection de l'ours brun dans les Pyrénées semble menacée par une proposition de retrait des animaux introduits, qui mettrait fin à la tentative d'implantation de cette population, actuellement très réduite. Cette proposition doit encore être confirmée par le Parlement français.

Le Bureau décide de suivre l'évolution de la situation et de réexaminer la possibilité de proposer l'ouverture d'un nouveau dossier sur l'ours brun dans les Pyrénées lors de sa prochaine réunion de septembre 2000.

*** la tortue verte (*Chelonia mydas*)**

Les menaces qui pèsent sur les dernières plages de nidification de Chypre et de Turquie compromettent gravement la survie de la population peu nombreuse d'individus de cette espèce. L'ouverture d'un dossier pourrait être envisagée, en fonction des résultats de l'étude qu'a fait mener le Comité permanent et des conclusions de la prochaine conférence sur les tortues marines.

Le Bureau décide de réexaminer la possibilité de proposer l'ouverture d'un nouveau dossier lors de sa prochaine réunion, en septembre 2000.

5. Projet d'ordre du jour de la 20^e réunion

Le Secrétariat présente le projet d'ordre du jour de la 20^e réunion du Comité permanent.

Le Bureau approuve le projet d'ordre du jour soumis par le Secrétariat, sous réserve de certaines modifications. Le Bureau décidera du projet d'ordre du jour définitif lors de sa prochaine réunion.

Le Bureau décide que les frais de voyage et de séjour des personnes représentant les Etats suivants à la réunion du Comité permanent seront financés par les crédits que le Conseil de l'Europe alloue à la Convention de Berne (activité II.12, article 2218): tous les Etats africains, l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», la Lettonie, la Lituanie, la Moldova, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine.

Le Bureau décide d'inviter à la réunion les présidents des différents groupes d'experts pour leur permettre de participer au débat sur l'avenir de ces groupes. Les crédits susmentionnés financeront les frais de voyage des présidents et leurs frais de séjour pour deux jours. Les groupes d'experts en activité sont les suivants:

- | | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| - plantes; | - grands carnivores; |
| - invertébrés; | - introduction et réintroduction; |
| - amphibiens et reptiles; | - Réseau Emeraude; |
| - oiseaux. | |

6. Propositions pour le programme d'activités de l'année 2001

Le Bureau ajoute le point manquant relatif à la conférence sur les tortues marines.

Le Bureau prend la décision de constituer un fonds spécial (alimenté par des contributions volontaires) pour pouvoir répondre à des situations d'urgence concernant l'environnement (la Tisza ou le Kosovo, par exemple).

Le Bureau approuve le projet de programme d'activités du Comité permanent pour l'année 2001 présenté par le Secrétariat (T-PVS (2000) 11), sous réserve de certaines modifications.

7. Comité restreint sur le développement stratégique de la Convention de Berne

Le Bureau passe en revue les questions examinées par le Comité restreint sur le développement stratégique de la Convention de Berne. Il souligne l'importance des travaux du Comité pour le développement de la Convention.

8. Questions diverses

M. van Klaveren souligne l'importance de la coordination entre la Convention de Berne et d'autres conventions internationales, notamment CITES.

M. Boere informe les membres du Bureau qu'à compter de septembre 2000, il sera détaché par le Gouvernement néerlandais pour occuper un poste à *Wetlands International*. Cela ne l'empêchera pas d'exercer ses fonctions de président lors de la prochaine réunion du Comité permanent.

9. Date et lieu de la prochaine réunion

Le Bureau tiendra sa prochaine réunion le 6 septembre 2000, à Strasbourg.

ANNEXE 1

Strasbourg, le 7 avril 2000
[listpart avril2000.doc]

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE
AND NATURAL HABITATS
CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL

Standing Committee / Comité permanent

Meeting of the Bureau / Réunion du Bureau

Strasbourg, le 27 avril 2000
Palais de l'Europe, Salle 16
[n° 04-17-043]

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

NETHERLANDS/PAYS-BAS Dr Gerard C. BOERE, Senior Executive Officer, Division of International Affairs, Directorate for Nature Management, Ministry of Agriculture, Nature Management and Fisheries, (Bezuidenhoutseweg 73), PO Box 20401, NL 2500 EK THE HAGUE. Tel : +31 70 378 55 91 or +31 70 378 5007. Fax : +31 70 378 6146. E-mail : g.c.boere@N.agro.nl (E)

MONACO/MONACO Mr Patrick VAN KLAVEREN, Conseiller technique du ministre Plénipotentiaire, Chargé de la coopération internationale pour l'Environnement et le Développement, Relations extérieures, Villa Girasole, 16 boulevard de Suisse, MC 98000 MONACO. Tel : +377 93 15 81 48. Fax : +377 93 50 95 91. E-mail : pvanklaveren@gouv.mc (F)

LATVIA/LETTONIE Ms Ilona JEPSEN, Deputy Director, Environmental Protection Dept, Ministry of Environmental Protection and Regional Development, Peldu 25, LV 1494 RIGA. Tel : +371 7 026 517 / +371 7 026 524. Fax : +371 7 820 442. E-mail : daba@varam.gov.lv (E)

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

**Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Sustainable Development /
Direction du Développement Durable, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France**

Tel : +33 3 88 41 20 00. Fax : +33 3 88 41 37 51

Mr Klaus SCHUMANN, Director General, Directorate general IV – Education, Culture,
Youth and Sport, Environment / Directeur Général, Direction générale IV – Education,
Culture, Jeunesse et Sport, Environnement

Tel : +33 3 88 41 20 56. Fax : +33 3 88 41 27 50. E-mail : klaus.schumann@coe.int

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO, Head of the Nature and Landscape Division / Chef de
la Division de la Nature et des Paysages

Tel : +33 3 88 41 22 59 Fax : +33 3 88 41 37 51 E-mail : eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mrs Katia SKRIPNICHENKO, Nature and Landscape Division / Division de la Nature et des
Paysages

Tel : +33 3 88 41 30 18 Fax : +33 3 88 41 37 51 E-mail : katia.skripnichenko@coe.int

A N N E X E 2



CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 10 février 2000

Comité permanent **Réunion du Bureau**

Strasbourg, le 27 avril 2000
Palais de l'Europe, salle 16
(ouverture à 9 h 30)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Evolution du programme d'activités 2000 et décisions
 - 2.1. Evolution des activités
 - 2.2. Mémorandum de coopération avec la CDB
3. Mise en œuvre de la Convention: Dossiers
 - 3.1. Sites spécifiques
 - *Caretta caretta* à Patara (Turquie)
 - Péninsule d'Akamas (Chypre)
 - *Cricetus cricetus* en Alsace (France)
 - 3.2. Nouveaux dossiers éventuels
 - ? visites sur les lieux pour :
 - Lac Vistonis et lagune de Lafra-Lafrouda (Grèce)
 - *Vipera lebetina schweizeri* à Milos (Grèce)
 - ? Ours brun (*Ursus arctos*) in the Pyrénées
 - ? Tortue verte (*Chelonia mydas*)
4. – Projet d'ordre du jour pour la 29^e réunion
- Projet de programme d'activités pour l'an 2001
- Groupe restreint sur le développement stratégique de la Convention de Berne
5. Divers – La Convention de Berne et les autres conventions (par exemple, CITES)

A N N E X E 3

Strasbourg, le... septembre 2000

T-PVS (2000) 1

**CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE**

Comité permanent

20^e réunion

Strasbourg, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2000

Palais de l'Europe, salle 5

Ouverture de la réunion: à 9 h 30, le lundi 27 novembre 2000

(n°11-48-...)

PROJET D'ORDRE DU JOUR
[PROVISOIRE JUSQU'À SEPTEMBRE 2000]

PARTIE I - DEVELOPPEMENT DE LA CONVENTION

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Rapport du Président et communications des délégations et du Secrétariat. Rapport des nouvelles Parties contractantes: l'Azerbaïdjan, «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et la Slovénie**
- 3. Développement de la Convention**
 - 3.1 Développement stratégique de la Convention et fixation de priorités
 - Comité restreint sur le développement stratégique
 - Evaluation des activités des groupes d'experts
 - Mémoire de coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement
 - Développement des aspects maritimes de la Convention
 - 3.2 Projet de programme d'activités et projet de budget pour 2001
 - 3.3 Etats à inviter à titre d'observateurs à la 21^e réunion

**PARTIE II – MISE EN OEUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES DE LA
CONVENTION**

- 4. Suivi de la mise en oeuvre des aspects juridiques de la Convention**
 - 4.1 Rapports biennaux (1997-1998) sur les dérogations aux articles 4, 5, 6, 7 ou 8.

* Points pour information:

- Séminaire sur la diversité biologique et le droit
- Rapports sur la mise en oeuvre de la Convention dans certains pays: les pays nordiques.

PARTIE III – SUIVI DES ESPECES ET DES HABITATS

5. Espèces et habitats menacés

Faune et flore

- 5.1 Invertébrés: atelier sur les corridors écologiques pour les invertébrés, groupe d'experts et projets de recommandations
- 5.2 Grands carnivores: Groupe d'experts et projets de recommandations

Habitats: création de réseaux écologiques de zones d'intérêt spécial pour la conservation

- 5.3 Développement du Réseau Emeraude: groupe d'experts et projets pilotes

* Points pour information:

- T-PVS (2000) Rapport concernant l'impact du tourisme sur les tortues marines
- T-PVS (99) 10 rév. Initiatives nationales et internationales en faveur de la conservation des plantes en Europe

PARTIE IV – SUIVI DE SITES ET DE POPULATIONS SPÉCIFIQUES

6. Sites et populations spécifiques

6.1. Dossiers

- *Caretta caretta* à Patara (Turquie)
- la péninsule d'Akamas (Chypre)
- *Cricetus cricetus* aux Pays-Bas

6.2. Nouveaux dossiers éventuels:

- [la tortue verte (*Chelonia mydas*)]
- [l'ours brun (*Ursus arctos*) dans les Pyrénées (France)]

6.3. Evaluations sur place:

- le lac Vistonis et la lagune de Lafra-Lafrouda (Grèce)
- *Vipera lebetina schweizeri* à Milos (Grèce)

* Ces points sont uniquement présentés pour information. Ils ne feront pas l'objet d'exposés oraux ni de débats, à moins qu'une Partie ne le demande lors de l'adoption de l'ordre du jour.

* Points pour information:

Caretta caretta dans la baie de Laganas, Zante (Grèce)

Zones humides de Missolonghi (Grèce)

Caretta caretta à Kaminia (Grèce)

Conservation d'*Oxyura leucocephala* et éradication d'*O. jamaicensis* (Royaume-Uni)

Meles meles au Royaume-Uni

Cricetus cricetus en Alsace (France)

Meles meles en Irlande

PART V – AUTRES POINTS

7. **Election du Président et du Vice-Président**
8. **Date et lieu de la 21^e réunion, adoption du rapport**
9. **Questions diverses (points pour information uniquement)**

* Ces points sont uniquement présentés pour information. Ils ne feront pas l'objet d'exposés oraux ni de débats, à moins qu'une Partie ne le demande lors de l'adoption de l'ordre du jour.